

Règlement du jeu-concours

« Tentez de gagner une rencontre culinaire avec Camille Delcroix »

La ville de Loos organise un jeu-concours dans le cadre du 16^{ème} salon du livre de Loos qui aura lieu le samedi 24 novembre 2018.

Ce jeu-concours est ouvert à partir du 31 octobre 2018 à 11h et jusqu'au 15 novembre 2018 minuit.

Article 1 : Le jeu-concours, de catégorie individuelle, est ouvert à tous à partir de 7 ans. Pour les personnes mineures, la participation à ce jeu-concours se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.

Article 2 : Chaque participant devra répondre à la question « Avec quel dessert français Camille Delcroix a-t-il remporté la finale Top Chef 2018 ? Le far breton ou le Merveilleux ? » soit :

- Via le Facebook de la ville de Loos : en cliquant sur le POUCE ou sur le CŒUR dans l'emplacement prévu à cet effet.
- Via la boîte mail de la bibliothèque : en envoyant la réponse à biblio@ville-loos.fr et en précisant les nom, prénom, âge, n° de tel du candidat ainsi que les nom, prénom, âge, n° de tel d'un adulte pour les candidats mineurs.
- Via un bulletin de réponse disponible dans les deux bibliothèques ou à télécharger sur le portail de la bibliothèque (bibliotheque-loos.fr) ou le site web de la ville de Loos www.loos.fr, à glisser dans l'urne disposée à l'accueil de chaque bibliothèque. Tout bulletin incomplet sera considéré comme nul.

Article 3 : Un tirage au sort désignera les 15 vainqueurs parmi les bonnes réponses. Le résultat du tirage au sort sera communiqué aux gagnants le vendredi 16 novembre :

- Via Facebook par voie de messagerie instantanée pour les candidats ayant utilisé ce moyen de réponse.
- Par mail ou par appel téléphonique pour les candidats ayant répondu par le biais de la boîte mail de la bibliothèque ou par le biais du bulletin-réponse.

Article 4 : La liste des gagnants sera publiée sur le site de la ville et de la bibliothèque municipale. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte le samedi 24 novembre 2018.

Article 5 : Le prix est un cours de cuisine collectif (démonstration) avec Camille Delcroix, vainqueur Top Chef 2018, atelier de cuisine qui se déroulera lors du salon du livre, salle Gaston Caby, le samedi 24 novembre de 11h30 à 12h30, suivi d'une dégustation de 12h30 à 13h.

Article 6 : Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Article 7 : Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et à la Règlementation Européenne n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

En complétant le formulaire de jeu, le Participant autorise la société organisatrice à collecter ses données personnelles suivantes : nom, prénom, adresse postale et/internet, numéro de téléphone, ... Tous les participants au Jeu, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de suppression des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société ORGANISATRICE, accompagné d'un

justificatif d'identité, soit par courrier postal à l'adresse suivante [Bibliothèque Municipale, 3 Square Jean Monnet 59120 Loos](#), soit par mail en adressant un courrier électronique à biblio@ville-loos.fr

Les informations enregistrées par la société organisatrice dans le cadre de l'organisation du jeu sont réservées à son seul usage, et ne peuvent être communiquées qu'aux sociétés participant à l'organisation du Jeu pour les seuls besoins de celui-ci. Les données personnelles seront conservées pendant une période de **12 mois** à l'issue de laquelle elles seront effacées.

La société organisatrice s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans avoir reçu au préalable le consentement du participant, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).